



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 31245

## Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant la couverture nationale des radios généralistes. En effet, celle-ci demeure encore insuffisante et de nombreux espaces du territoire ne sont pas couverts, notamment en Savoie, où, dans de nombreux endroits, les habitants ne sont pas en mesure de les écouter. Or, ces radios contribuent au pluralisme des courants d'expression, au débat démocratique et au lien social. Par ailleurs, elles constituent le fondement d'un impératif prioritaire : l'accès du public à l'information politique et générale. Il lui demande si, dans le cadre du débat actuel concernant la réforme de la loi audiovisuelle du 30 septembre 1986, elle compte prévoir une amélioration de la couverture nationale des radios généralistes.

## Texte de la réponse

La couverture nationale des radios généralistes privées est d'ores et déjà assurée par leur diffusion en ondes longues qui, certes, n'offre pas la même qualité de son que la modulation de fréquence. Pour leur diffusion en modulation de fréquence, les radios nationales généralistes entrent en concurrence avec les autres catégories de radios, les autorisations d'usage de fréquences étant soumises à la procédure de l'appel aux candidatures. Il revient au Conseil supérieur de l'audiovisuel, en toute indépendance et dans le respect des impératifs prioritaires et des critères fixés à l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, d'attribuer ces fréquences et de répartir, ainsi, le spectre alloué à la diffusion en modulation de fréquences entre les différentes catégories de radios. Le projet de loi sur l'audiovisuel, tel qu'adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, précise les critères d'attribution des fréquences. Ainsi, il prévoit que le Conseil supérieur de l'audiovisuel devra s'assurer que « le public bénéficie de services dont les programmes contribuent à l'information politique et générale ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Gaymard](#)

**Circonscription :** Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31245

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1999, page 3551

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1999, page 5598